

Compte-rendu

Séance du 22 juin 2016

Le vingt-deux juin deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 juin 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. SAUQUES, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, M. LAURENT, Mme LIARD, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme HERVIEUX, Mme GAUDEMER, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

Etaient absents et excusés : M. HAUTON (Pouvoir à M. THOUIN), M. BOUÉ (Pouvoir à Mme ROUTIER), Mme BERTOLINI, M. de COLOMBEL (Pouvoir à M. GOURDEL). M. MONNIER.

Secrétaire de séance : Mme LIARD.

1°) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Mme Janine HERVIEUX en qualité de conseillère municipale et décide que Mme Jeanine HERVIEUX remplacera Mme DEPIEDS dans toutes les commissions et organismes où elle siégeait se résumant comme suit :

Commissions/organismes	Qualité
Tourisme, commerce, culture, communication	Titulaire
CCAS	Représentante élue
Délégation de services publics	Suppléante
Jeunesse, sport et vie associative	Titulaire
Comité technique	Suppléante
Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail	Suppléante

2°) RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Suppression de poste	Création de poste	Date
Adjoint technique de 2 ^{ème} cl	Adjoint technique de 1 ^{ère} cl	01/07/2016
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl	01/11/2016
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} cl	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} cl	01/11/2016
Animateur territorial	Animateur principal de 2 ^{ème} cl	01/07/2016

Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 12 du budget général.

3°) PATRIMOINE : ENQUETE PRELABLE POUR LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à la majorité (moins 5 voix contre), décide d'ordonner une enquête publique en vue du déclassement d'une partie du domaine public allée des Promenades, d'une surface approximative de 130m² en vue d'une cession à Orne Habitat ; d'autoriser Monsieur le Maire à désigner, par arrêté, un commissaire-enquêteur ; de charger Monsieur le Maire de l'organisation matérielle et administrative de l'enquête publique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

4°) PATRIMOINE : RESTAURATION DE L'ORGUE CAVAILLE-COLL

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité (moins 5 abstentions), décide d'engager le projet de restauration de l'orgue Cavaille-Coll tel que présenté par le maître d'œuvre et dont le coût global est estimé à 264 374,40 € HT ; de solliciter les aides maximales de l'Etat et du PETR PAPAIO-Pays d'Ouche à hauteur des montants indiqués dans le plan de financement ci-dessous :

Poste	Montant HT
Travaux de restauration	230 000,00 €
Maitrise d'œuvre	22 874,40 €
Divers/ Imprévus	11 500,00 €
TOTAL	264 374,40 €

Poste	Montant HT	%
DRAC	105 749,76 €	40%
PETR - programme Leader	90 000,00 €	34%
Vimoutiers	68 624,64 €	26%
TOTAL	264 374,40 €	100%

De charger Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

5°) PATRIMOINE : RAPPORT DE CONCESSION GAZ 2015

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2015 présenté par GrDF sur le service de distribution de gaz naturel ;

6°) EAU ET ASSAINISSEMENT : TRAVAUX SUR LE RESEAU

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide d'engager les travaux d'amélioration des réseaux eau potable, assainissement et eau pluviale, selon la charte qualité définie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans les secteurs suivants : rue du Moulin, rue Paul Creton, rue du 14 juin et rue de Châtelet et dont le montant total est évalué à 338 258 € HT ; de solliciter l'aide financière maximale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour ce programme de travaux de réseaux et notamment la conversion d'1/5^e de l'avance remboursable en subvention ; d'engager un diagnostic global des réseaux d'eau usées et d'eau pluviales ; de solliciter l'aide financière maximale de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ce diagnostic et de charger Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les actes afférents à cette opération.

7°) COOPERATION INTERCOMMUNALE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert de la compétence restauration et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel intervenant dans ce service et d'accepter les modifications de statuts de la Communauté de communes du Pays du camembert (consultables en mairie).

8°) COOPERATION INTERCOMMUNALE : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR L'OPERATION DE TRAVAUX DITE « LA HUNIERE »

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage portant sur l'opération de travaux dans le secteur de la Hunière ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de la participation de la commune à la CDC du Pays du camembert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la perception des recettes revenant à la commune pour cette opération.

9°) MARCHES PUBLICS : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide de constituer un groupement de commande temporaire pour le marché de restauration collective dont la coordination sera assurée par la Commune de Vimoutiers ; Que les entités suivantes peuvent y adhérer : CCAS de Vimoutiers, Maison des jeunes et de la Culture de Vimoutiers, CDC du Pays du camembert pour la fourniture des repas scolaires des écoles publiques de Vimoutiers et de Crouettes ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement annexée à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents au marché de restauration et au fonctionnement du groupement.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 h 05